

LE SPORT CONTRIBUE-T-IL A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Réunion-débat animée par Denis CHEMINADE
Directeur de la Mission Aménagement du Territoire et Développement Durable
du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
le 22 octobre 2008

Directeur de la Mission « aménagement du territoire et développement durable » au Comité National Olympique et Sportif Français.

« Avec 170.000 clubs et 17 millions de licenciés, sans compter ses pratiquants occasionnels ou inorganisés, le sport français recèle, pour nos territoires, des potentialités de développement inexploitées ».

Le sport, en France, est essentiellement organisé autour de Fédérations, aujourd'hui au nombre de 32. Celles-ci sont dotées de prérogatives de puissance publique et peuvent donc voir certaines de leurs décisions contestées devant les tribunaux administratifs.

Ces Fédérations sont regroupées au sein du CNOSF, organisation faîtière du sport en France.

Interlocuteur des pouvoirs publics, ce dernier a pour mission première de développer la pratique du sport en s'appuyant notamment sur des comités régionaux et départementaux. Il conseille les fédérations et leur apporte son expérience en particulier sur de grands problèmes comme sport et santé, dopage, sport et environnement, sport et économie ...

Le CNOSF est aussi une instance de conciliation dans les conflits qui peuvent surgir autour du sport professionnel ainsi qu'un lieu de réflexions sur la place et le rôle du sport dans la société. Il représente par ailleurs le CIO en France (c'est lui qui sélectionne les candidats aux JO). Doté d'un budget de 9 M€, il dispose de 60 salariés.

L'organisation du sport, autrefois géré entre le seul ministère et les fédérations, s'est diversifiée. De nouveaux acteurs interviennent désormais, en particulier les collectivités locales qui multiplient les initiatives (équipements et manifestations), tandis que le nombre de pratiquants, affiliés ou non à un club, continue de croître.

LA MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Elle concerne les infrastructures et les politiques sportives menées à tous les niveaux territoriaux. Elle englobe l'ensemble des sports de nature (ceux qui se pratiquent, aériens, nautiques ou terrestres, en milieu naturel), ce qui l'amène à gérer au niveau national les relations avec les organisations de pêcheurs ou de chasseurs, avec les associations de protection de la nature etc....

Elle anime la démarche de développement durable (écologie, économie, relations sociales) transversale à l'ensemble des politiques du CNOSF.

Pour l'aménagement du territoire, le sport était traditionnellement envisagé uniquement sous l'angle de la randonnée pédestre ! Puis, avec la Loi Pasqua, le schéma national d'aménagement du territoire consacre, en 1995, 1 page ½ au sport en traitant de son organisation et de son potentiel économique, de l'offre sportive « territoriale », de la promotion de l'image de la France et de ses territoires à travers le sport. La loi Voynet donne lieu, en 2002, à l'établissement d'un schéma de service collectif du sport, document qui sert encore de référence aujourd'hui.

Constatant qu'il se passait de plus en plus de choses sur le terrain, des études menées par le Comité en 2003 concluent que les collectivités locales sont de plus en plus actives dans le domaine sportif : équipements, financement de manifestations, aides aux associations...et qu'elles élaborent de véritables politiques sportives homogènes, complémentaires et à long terme.

Les Etats généraux du sport, tenus à l'initiative du ministre François Lamour, reconnaissent la compétence sportive des collectivités locales et encouragent la création de conférences régionales pour regrouper, dans chaque Région, l'ensemble des acteurs directs ou indirects du mouvement sportif avec des représentants des départements et de la Région afin de définir des politiques et des

actions concrètes. Quatre conférences fonctionnent aujourd'hui en Limousin, Pays de Loire, Centre et Midi-Pyrénées.

Les fédérations sportives elles-mêmes sont en train de prendre conscience de cette dimension territoriale et d'adhérer au principe que l'offre sportive venant du haut doit tenir compte plus largement de la demande émanant des territoires. Une étude d'ETD (Entreprises, Territoires et Développement) aboutit à la conclusion que le sport peut être un levier économique, social (éducation, politique de la ville, jeunesse, insertion...), un facteur d'attractivité et un moyen de développement durable pour les territoires. Mais peu d'entre eux affichent encore de réelles politiques en ce domaine.

L'IMPACT TERRITORIAL DU SPORT

Il peut être extrêmement important si l'on prend l'exemple de manifestations mondiales.

Les JO de Pékin ont été ainsi l'occasion de créer 16 usines de traitement des eaux, des parcs, un nouvel aéroport, 143 kms de métro supplémentaires, de réorganiser les industries pour améliorer la qualité de l'air...

La Coupe du monde de Rugby 2007 a eu d'importantes retombées économiques pour notre pays, dépassant les 500 M€ selon le Centre national de l'économie du sport. Les retombées économiques, mais aussi sociales ont été de même extrêmement positives pour les collectivités territoriales concernées, en termes d'image, de notoriété, de cohésion sociale.

En conclusion

Le sport contribue à l'aménagement du territoire en valorisant les territoires et en favorisant leur cohésion.

Mais il faut pour cela une meilleure prise en compte du sport par les politiques publiques en s'appuyant notamment sur les compétences sportives des collectivités territoriales.

Il faut aussi dépasser l'approche sectorielle du sport en favorisant l'approche globale et transversale.

Mais l'aménagement du territoire doit aussi s'intéresser au sport.

Car le sport peut efficacement contribuer aux politiques encouragées par l'aménagement du territoire : attractivité et compétitivité, cohésion et équilibre des territoires.

Mais le sport peut aussi relever de la politique de modernisation des services au public.

Car cette notion de services rendus aux populations concerne directement l'ensemble des activités sportives.

Compte-rendu rédigé par Jean-Marie SIMON